
DESTINATAIRES : Personnel de la catégorie 3 : Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

EXPÉDITRICE : Janic Asselin,
Chef du service de la planification de la main-d'œuvre, de la dotation et de l'enseignement non universitaire

DATE : Le 29 décembre 2017

OBJET : **Tests de base uniformisés secteur bureau**

Bonjour,

Veuillez prendre note qu'à compter du mois de janvier 2018, le secteur de la dotation uniformise les tests requis pour le personnel de la catégorie 3.

En effet, pour les prochains affichages, ce sont maintenant les nouveaux tests disponibles en ligne qui seront utilisés pour évaluer le niveau de compétence pour les logiciels Word et Excel (version 2013) ainsi que pour les connaissances en français et le niveau de vitesse de frappe.

Pour ceux et celles qui désirent faire les tests de classification en ligne, vous devez communiquer avec un membre de l'équipe de dotation et un lien web vous sera acheminé par courriel. Vous pourrez alors faire les tests à la maison en dehors de vos heures de travail. Par la suite, un court test de validation devra être fait dans nos bureaux.

Pour faire les tests, je vous invite à communiquer :

Pour le pôle 1 (anciennes composantes du Suroît, de Vaudreuil-Soulanges et du Haut-St-Laurent) : avec Stéphanie Parent au (450) 371-9920, poste 2006;

Pour le pôle 2 (ancienne composante de Jardins Roussillon) : avec Valérie Deschamps (450) 699-2425, poste 4841

Pour le pôle 3 (anciennes composantes du CMR, CRDI, SRSOR, le Virage et Foster) : avec Coralie Pierre-François (450) 679-6511, poste 3977 ou Geneviève Péloquin (450) 679-6511, poste 3978

Veuillez noter que pour les prochains affichages, il est de votre responsabilité de faire les tests de classification (français, vitesse de frappe, Word et Excel) et de les réussir **avant** la fin d'un affichage. Lors de l'octroi des postes, vous devez répondre aux exigences en lien avec ces tests de classification.

Dans le même ordre d'idée, les tests doivent être réussis pour obtenir tout remplacement.

Aussi, dans l'éventualité où vous échouez les tests, il est possible de les reprendre six (6) mois plus tard. Pour se faire, vous devrez communiquer avec une des agentes administratives ci-haut mentionnées.

Prenez note que pour les affichages antérieurs au 29 décembre 2017, nous continuerons d'administrer les anciens tests (des anciennes composantes).

J'aimerais également porter à votre attention, que les tests spécifiques à certains postes seront toujours utilisés (terminologie médicale, comptabilité, classement pour archives, etc...) et devront être faits si un poste ou un remplacement s'offre à vous.

Pour ceux et celles qui ont déjà réussis les tests de classification antérieurement, vous n'avez pas à refaire les tests, le niveau que vous avez obtenu dans le passé est maintenu.

JA